

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025****N°2025.110
AFFAIRES
GÉNÉRALES**

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 11 décembre 2025, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués le 5 décembre 2025, se sont réunis en salle communautaire de la Communauté de Communes à Pont sur Yonne (52 Faubourg de Villeperrot), sous la présidence de Monsieur Thierry SPAHN.

En exercice : 38**Présents : 28****Votants : 34**

Étaient présents (titulaires) : Mesdames et Messieurs Fouet, Coquille (Champigny), Devinat (Chaumont), Denisot (Compigny), Rangdet (Courlon sur Yonne), Sylvestre (Cuy), Gonnet (Evry), Marty (La Chapelle sur Oreuse), Michaut (Michery), Cots (Pailly), Aubert (Plessis Saint Jean), Dorte, Joly, Chislard (Pont sur Yonne), Le Gac (Saint Sérotin), Martin (Serbonnes), Pitou, Lemétayer (Sergines), Bardeau P. (Thorigny Sur Oreuse), Spahn, Delalleau (Villeblevin), Goglines (Villemanoche), Laventureux (Villenaivotte), Bourreau, Coutouly, Piète (Villeneuve la Guyard), Nezonnet (Vinneuf)

Étaient présents (suppléants) : Monsieur Bastien (Villeperrot),

Étaient absents : Mesdames et Messieurs Brochier (Champigny), Babouhot (Gisy les Nobles), Gesserand (Perceneige), Duval, Desserey (Pont sur Yonne), Bardeau C. (Thorigny sur Oreuse), Beaumont (Villeblevin), Cochenec, Sineau (Villeneuve la Guyard), Dauphin (Vinneuf) ;

Pouvoirs : M. Babouhot à M. Gonnet, Mme Gesserand à M. Bardeau P., Mme Duval à M. Dorte, Mme Desserey à M. Chislard, Mme Cochenec à Mme Coutouly, Mme Sineau à M. Spahn

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application des articles L.5211-1 et L.2121-7 du Code Générale des Collectivités.

Objet : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pont-sur-Yonne pour la construction d'une école maternelle

Le Conseil communautaire vu,

- le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5214-16 et suivants ;
- les statuts de la Communauté de communes Yonne Nord ;
- la demande formulée par la commune de Pont-sur-Yonne ;
- le dossier complet de demande de fonds de concours présenté par la commune, conformément aux dispositions réglementaires et aux exigences de la Communauté de communes ;

Considérant,

- l'intérêt communautaire de soutenir les investissements contribuant à l'amélioration des équipements publics et des services à la population ;
- que les travaux projetés par la commune de Pont-sur-Yonne répondent à ces objectifs ;
- que des crédits sont prévus au budget communautaire ;

Entendu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YONNE NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2025

**N°2025.110
AFFAIRES
GÉNÉRALES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DÉCIDE :

a) Attribution du fonds de concours

D'attribuer à la commune de Pont-sur-Yonne un fonds de concours d'un montant de 60 000 € destiné à financer les travaux de construction d'une école maternelle

b) Modalités de versement

Le fonds de concours sera versé :

- sur présentation des factures relatives aux dépenses engagées ;
- accompagnées des justificatifs de règlement correspondants ;
- et dans la limite des crédits inscrits au budget de la Communauté de communes Yonne Nord.

c) Exécution

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération, de sa notification à la commune bénéficiaire et de la signature de tous documents ou conventions afférents.

Pour copie certifiée conforme,

Le Secrétaire de Séance, Sylvain NEZONDET



le Président, Thierry SPAHN